



Conditions d'inscription à l'accueil à journée continue Collège des Coudriers - repas de midi

1. Inscriptions

Les inscriptions aux repas de midi doivent impérativement être précédées de l'achat d'un lot de repas. (cf. paragraphe 2)

Un formulaire d'inscription doit être dûment complété et signé par le responsable légal de l'enfant.

La présentation du justificatif de paiement et du formulaire d'inscription aux animateurs de la FASE active le compte-repas de l'élève.

Pour bénéficier des repas, l'élève doit s'inscrire auprès de l'animatrice de la FASE au plus tard

le jeudi à 12h30 dernier délai pour les repas de la semaine suivante.

Une inscription systématique pour un à quatre repas par semaine est possible.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les inscriptions: aco.coudriers@fase.ch

2. Paiement

- Le paiement des repas se fait par avance à travers l'achat de lots de 20 repas au prix de **177 francs TTC** (8.85 frs par repas) via paiement sur le compte CH3500788000050546797 Bénéficiaire: FASE 1213 Petit-Lancy. Lors du paiement, merci de bien vouloir notifier en référence le nom et prénom de l'enfant.
- Sans information écrite de votre part, l'inscription est reconduite tacitement jusqu'à la fin de l'année scolaire. En cas d'arrêt, il est donc impératif d'informer par email l'annulation de l'inscription.
- L'achat de lot de repas peut se faire à tout moment de l'année scolaire.
- Un relevé de compte vous sera envoyé par mail à la fin de chaque mois.
- En cas de solde positif, le montant vous sera remboursé en fin d'année scolaire.

3. Comportement attendu du participant

Par son inscription, le participant s'engage:

- à être présent aux repas
- à participer à l'organisation et à la remise en ordre du réfectoire et de la cuisine
- à respecter les consignes des adultes encadrants
- à faire preuve d'une attitude civile et responsable

4. Suivi des présences

- Une liste des présences aux repas sur inscription est mise à jour et tient lieu de suivi de la consommation du compte repas activé.

5. Absences

- Toutes les absences doivent être annoncées et justifiées par le répondant légal au plus tard le jeudi 13h00 dernier délai pour toute la semaine suivante par mail à l'adresse aco.coudriers@fase.ch
- Aucun remboursement de repas ne sera octroyé en cas d'absence non annoncée dans les délais impartis

6. Aide financière

- En cas de difficultés financières pour le paiement des repas, le répondant légal peut s'adresser au conseiller social de l'établissement lors de l'inscription.

Nota Bene:

- Aucun régime spécifique ne sera proposé dans le cadre des repas sur inscription. Les élèves pourront apporter leur propre repas ou pique-nique.
- L'assurance accident scolaire couvre les accidents survenant durant les repas faisant l'objet du présent document.
- En cas d'accident, le répondant légal autorise les adultes encadrants à prendre toutes mesures utiles.
- Le répondant légal est tenu de fournir les coordonnées téléphoniques pour être joignable rapidement, en cas de nécessité.